

Le Grand Héron

À l'intérieur ce mois-ci:

L'Hôtel de ville sera fermé
pendant la période des FÊTES !

À compter du mardi
21 décembre 2021 jusqu'au mar-
di
le 4 janvier 2022.

Nous profitons de l'occasion pour
vous remercier de votre confiance,
et pour vous souhaiter un très
joyeux

Temps des Fêtes !!

Au plaisir de vous servir en 2022

Chantal Poirier, directrice générale
Ainsi que toute l'équipe!
819 948-2266 poste 221

Caisse de l'Abitibi-Ouest	p.2
Lettre aux lecteurs / Avis public	p.3
Publicité madame Blais / Remerciements Desjardins	p.4
Mot du Maire / Bibliothèque	p.5
Rôle d'évaluation triennal / Remerciement Hécla-Québec	p.6
Message de la Fabrique	p.7-8
Histoire	p.9-10
Règlement déneigement	p.11
Calendrier bacs	p.12
Concours de Noël / Infractions stationnements	p.13
Boîte cadeau de la Fondation Docteur Jacques Paradis	p.14
Avis de motion projet de règlement 01-2022 / Savonnerie du Nord	p.15
Pages publicitaires	p.16

Décembre 2021
Vol 25 / No 5

Horaire du bureau de la Ville

Directrice Générale (819) 948-2266 ext: 221
Adjointe à la direction (819) 948-2266 ext:224
(du mardi au jeudi : 8h30 @ 12h00 - 13h00 @ 16h30)

Assemblée municipale / 1^{er} mardi du mois à 19h00

Inspecteur municipal (819) 948-2266 ext: 227
Prenez un rendez-vous
(mercredi et jeudi)

Bac de recyclage de peinture / Garage Municipal

VOTRE CAISSE

VOUS INFORME

Carte de crédit Desjardins

Votre carte a été volée ou vous pensez l'avoir perdue? Utilisez la fonction **Suspendre la carte** offerte dans AccèsD pour bloquer temporairement son utilisation. Vous éviterez les transactions frauduleuses, le temps de la retrouver ou de la faire remplacer. Comment?

Sur AccèsD internet :

- Sous **Cartes, prêts et marges de crédit**, cliquer sur le bouton **Options** de la carte visée, puis choisir **Gestion de la carte** ;
- À côté de **Suspendre la carte**, faire glisser le bouton vers la droite ;
- Accepter les **Conditions d'utilisation**.

Sur appli mobile :

- Sous **Accès rapide**, cliquer sur **Mes comptes** ;
- Sous **Cartes, prêts et marges de crédit**, cliquer sur la carte visée ;
- Dans l'écran **Détail** de la carte, cliquer sur **Information**, puis sur **Gérer la carte** ;
- À côté de **Suspendre la carte**, faire glisser le bouton vers la droite ;
- Accepter les **Conditions d'utilisation**.

Vous pouvez réactiver votre carte en tout temps en faisant glisser le bouton vers la gauche. Le statut indiquera **Carte réactivée**. Une fois votre carte bloquée, communiquez immédiatement au **1 800 363-3380** pour signaler sa perte ou son vol. Le service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour le temps des fêtes achat local !

La pandémie a mis en valeur l'importance de l'achat local et la diminution du gaspillage, pourquoi pas encourager les achats locaux ?

En encourageant les commerces locaux, vous êtes aussi et de belle façon, au cœur des valeurs de Desjardins par son engagement à contribuer au développement de notre communauté !

Congés fériés de la période des Fêtes

En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, nos bureaux seront fermés :

Lundi 27 décembre & mardi 28 décembre 2021

&

Lundi 3 janvier & mardi 4 janvier 2022.

Nos guichets automatiques et le service Accès D sont disponibles 24/24 heures, 7/7 jours.

*Tous nos vœux de bonheur, de réussite, d'amour
et d'excellente santé pour vous et l'ensemble de votre famille. !*

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Lettres aux lecteurs

Bonjour à tous!

Une autre année qui s'achève, déjà! À chaque fin d'année, je me fais la réflexion que le temps passe à une vitesse folle, mais cette année, ça m'a semblé encore plus vrai! Avec la naissance de notre petit garçon, les journées sont remplies d'émotions, d'émerveillement et de fascination de le voir grandir et évoluer si rapidement! En ce temps des Fêtes qui nous amène à passer plus de temps en famille, nous souhaitons perpétuer des traditions familiales, en créer de nouvelles et profiter de chaque moment avec nos proches. Nous souhaitons nous concentrer sur ce qui compte vraiment et ce qui nous fait du bien; le reste peut attendre!

Ne vous inquiétez pas, j'ai aussi des souhaits pour vous! Je vous souhaite de passer une période des Fêtes remplie de bonheur, petit et grand! Je vous souhaite de faire le plein d'heureux souvenirs, de doux moments et d'amour! Je vous souhaite aussi que l'année à venir soit remplie de beaux défis, de joie et de santé. Soyez heureux, amusez-vous bien et revenez-nous en forme pour 2022!

Véronique Drouin



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la ville de Duparquet

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la ville de Duparquet, qu'il y aura une séance extraordinaire, le 16 décembre 2021 à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Duparquet au 86 rue Principale.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et de la période de questions porteront EXCLUSIVEMENT sur le point suivant:

1. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022 – 2023 et 2024

Donné à Duparquet,

Ce 8^e jour de décembre 2021

Chantal Poirier

Chantal Poirier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière





SUZANNE BLAIS
DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST

Bureau Amos
📍 259, 1^{re} avenue Ouest, Amos, (QC), J9T 1V1
☎ 819 444-5007
✉ suzanne.blais.ABOU@assnat.qc.ca

Bureau La Sarre
📍 29, 8^e avenue Est, La Sarre, (QC), J9Z 1N5
☎ 819 339-7707

À chaque année nous avons le bonheur d'apprécier et de se procurer des produits de nos artisans locaux qui perpétuent les belles traditions des Fêtes et nous en font découvrir de nouvelles.

Tout en vous souhaitant un vrai beau temps des Fêtes, je vous invite à les encourager.

*Joyeuses
Fêtes*



Merci à Desjardins!

Dans le cadre du programme de développement durable, la ville de Duparquet s'est vu octroyer une commandite de 1 000 \$ qui servira à réaliser son projet de Bacs de jardinage collectif pour ses citoyens.

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest



Mot du maire

Chers citoyens, citoyennes, nous voilà déjà rendus à la fin de 2021. Même dans une année pandémique, le temps file à vive allure. Mardi le 7 décembre était déjà la deuxième séance de votre nouveau conseil municipal. Nos séances ont repris en présentiel et vous êtes les bienvenus le premier mardi du mois à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de Ville. C'est tellement stimulant pour nous d'avoir du public. Cela nous donne vraiment l'impression de travailler pour vous.

Le conseil et la direction se concentrent actuellement à la préparation du prochain budget qui vous sera présenté en janvier.

Vous avez sûrement déjà reçu votre nouvelle évaluation foncière pour les 3 prochaines années. Le retard de quelques années que nous avons dans l'évaluation de notre rôle combiné avec un marché immobilier haussier a eu pour effet d'augmenter substantiellement la valeur de vos résidences. Faut voir cela comme un investissement en croissance.

Nous remercions le comité des loisirs, le Service des Incendies et tous ceux qui ont participé à la parade du père Noël. Vous avez fait plaisir à près d'une centaine de p'tits lutins.

Le chalet du Club de Golf ouvre le 17 décembre. Le Restaurant Le Mouk-Mouk (Pourvoirie des Îles) pour le 31 décembre et si dame nature le veut bien, la patinoire pour Noël.

Donc, sortons jouer dehors, festoyer et manger dans nos deux établissements durant ces beaux mois d'hiver.

Profitez également de notre concours Décorations de Noël (5 prix de 50\$) afin de laisser aller votre créativité et ainsi faire scintiller la Ville de toutes vos belles lumières.

Entre chacune des parutions du journal, n'oubliez pas de consulter notre page Facebook et le site web pour suivre les actualités de votre municipalité.

Je me joins à tous les membres du conseil, la direction et les employés de La Ville de Duparquet pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2022.

Jacques Ricard, maire



Bibliothèque

Pour la période des fêtes, la bibliothèque sera fermée
le 21 ainsi que le 28 décembre.

De retour le 4 janvier 2022.

Nous vous souhaitons de très **JOYEUSES FÊTES !**





AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2022-2023-2024
Ville de Duparquet

Avis public est, par les présentes, DONNÉ conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024 a été déposé à nos bureaux le 1^{er} novembre 2021 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières;

QUE toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard du rôle d'évaluation foncière :

- DOIT le faire avant la date la plus tardive des échéances, soit **avant le 1^{er} mai 2022** ou **avant le soixante et unième jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation** (sauf pour les immeubles du rôle d'évaluation foncière évalués à 1 000 000 \$ ou plus pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieur au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle).

et DOIT également :

- Remplir, selon le cas, le formulaire intitulé «Demande de révision du rôle d'évaluation foncière» disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRE) à l'adresse :

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7

<https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/demande-de-revision.pdf>

- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRE OU l'envoyer par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- Joindre au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'OMRE aux fins de révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, disponible au :
<https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/demande-de-revision---tarification-applicable.pdf>

DONNÉ à Duparquet le 1^{er} novembre 2021.

Chantal Poirier

Chantal Poirier
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière



Ville de
Duparquet

Merci à Hécla-Québec

En août dernier lors du tournoi de golf au Challenge Hecla Québec-Beattie, la ville de Duparquet a reçu un don de 1 000 \$. Cette somme servira à aménager un carré de sable avec auvent et table de pique-nique dans le Parc pour enfants "Amusiparc".



Message de la Fabrique

Horaire des messes et célébrations

Nouvelle personne responsable des inhumations au cimetière: Chantal Provencher. Tél.: 819-764-4237.

12 décembre	11h00	Messe	26 décembre	11h00	Célébration de la Parole
19 décembre	11h00	Messe	02 janvier	11h00	Messe
24 décembre	<u>18h00</u>	Messe de Noël			

Baptême

A été faite enfant de Dieu par le baptême dimanche le 7 novembre 2021, Alicia Lachance fille de Roxanne Lessard et de Yanick Lachance.
Félicitations aux parents.

Nouvelle personne responsable des inhumations au cimetière: Chantal Provencher.
Tél.: 819-764-4237.

Nouvelle personne responsable de la catéchèse pour Duparquet; s'inscrire auprès de Carmen Lacroix au numéro: 819-277-7811.



Décès

Sont décédés :

Le 17 juillet 2021, à l'âge de 84 ans, madame Cécile Brassard (Maurice St-Amand) anciennement de Duparquet.

Le 10 août 2021, à l'âge de 62 ans, madame Suzanne Veilleux, anciennement de Duparquet; elle était la sœur de feu Michel (Marjolaine Lessard) et de Huguette (Divino Domingo) de Duparquet.

Le 18 août 2021, à l'âge de 95 ans, madame Rachèle Rondeau Lacasse anciennement de Rapide-Danleur; elle laisse dans le deuil ses enfants : Gilles (Marielle Carbonneau), Ginette, Diane (Gérald Boutin), Francine (André Greffard), Yves (Clément Dufour), Lise (Georges Boissé), Alain (Hélène Boissé), Carole (Claude Bruneau), Denis (Kathleen Farley), Guy (Darquise Bélanger), René (Vicky Morasse); plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Le 3 septembre 2021, à l'âge de 86 ans, M. Maurice St-Amand (feu Cécile Brassard) anciennement de Duparquet.

Le 10 octobre 2021, à l'âge de 78 ans, Madame Cécile Marleau (feu Gilles Lambert) anciennement de Duparquet.

Le 12 octobre 2021, à l'âge de 84 ans, M. Claude Gibouleau, domicilié à Duparquet; il laisse dans le deuil son épouse Émé Fournier et ses filles Claudette (Tom Mispel-Beyer) et Francine (Pat Devine); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; ses frères et sœurs: Jacques, feu Gaston, Monique, feu Marc, Nicole, Gilles, Michel et Rita; ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis (es).

Le 3 novembre 2021, à Rouyn-Noranda, à l'âge de 60 ans, M. Georges Verheyden anciennement de notre paroisse.

Nos sympathies aux familles touchées par ces décès.



Message de la Fabrique suite

La paroisse St-Albert-Le-Grand Capitation 2021

Chers paroissiens et paroissiennes de Duparquet et de Rapide-Danseur,

Nous voici rendus au moment de l'année où nous faisons appel à votre solidarité et à votre générosité pour contribuer à la capitation (dîme). **Nous invitons chaque paroissien qui a un revenu à faire sa part afin de maintenir la vitalité de notre paroisse.**

Comme vous le savez, votre paroisse est là pour vous offrir les services suivants : **célébrations dominicales, funérailles et mariages, les sacrements du baptême, pardon, confirmation, eucharistie, onction des malades et visites aux malades.**

Pour pouvoir vous offrir ces services, nous avons à assumer des coûts tels que le salaire et les déplacements des prêtres, le chauffage, l'éclairage et le téléphone, l'entretien et les réparations de l'église, les assurances.

Depuis le début de la pandémie à la Covid-19 nous avons dû annuler toutes nos levées de fonds tel notre brunch annuel de la fête des mères et son tirage ainsi que nos bingos, et cela représente un très gros manque de revenu pour la fabrique. Aussi nous avons toujours des restrictions émises par la santé publique qui nous empêcheront de faire nos levées de fonds. Et ce, pour encore plusieurs mois.

Que vous soyez peu ou très pratiquants, votre soutien financier est nécessaire au bon fonctionnement des activités de la paroisse, et c'est votre façon de dire :

« **Mon église, je veux la garder et l'aider** »

Vous pouvez faire votre don à la capitation :

- Par la poste: **Fabrique St-Albert-le-Grand, 52 rue Principale, Duparquet (Qc) J0Z 1W0**
- Dans une enveloppe à la quête du dimanche ou dans la boîte aux lettres à l'extérieur
- Au bureau de la Fabrique avant la messe du dimanche

Veuillez agréer chers paroissiens l'expression de notre sincère gratitude et continuez à être très vigilants en ce temps de pandémie.



Nous désirons remercier par la même occasion tous les paroissiens et paroissiennes qui ont déjà versé plus tôt cette année leur don à la capitation pour l'année 2021.

Votre prêtre, ***l'abbé Crescent Mboninyibuka*** Votre président de fabrique, ***Michel Barrette***
Vos marguilliers, ***Alain Letarte, Paul-Émile Bernier, Sylvie Brochu, Thérèse Caouette, Donald Dubé et Lucille Pomerleau***

COUPON À RETOURNER AVEC VOTRE VERSEMENT

Je verse le montant suivant pour ma capitation (dîme) de l'année 2021

\$ _____ Nom : _____
Adresse : _____

Un reçu pour don de charité vous sera émis pour vos impôts

(Faire votre chèque ou mandat poste à l'ordre : Fabrique de Duparquet)



L'histoire du

“Glory-Hole “

partie 2



Les premières difficultés avec le terrain glaiseux se sont manifestées d'abord le 19 juin 1937, alors qu'un premier glissement de terrain impliquant quelques centaines de verges cube de glaise s'est produit au coin nord-est du « Glory-Hole ». Un autre événement semblable s'est produit en 1942, mais cette fois à environ mi-chemin du côté nord. Ces deux glissements, somme toute relativement mineurs, n'ont pas vraiment affecté les opérations de la mine Beattie à ce moment là.

Par contre, dans la nuit du 15 juin 1943, il s'est produit un important glissement de terrain de plus de un million de verges-cube d'argile stratifié qui a complètement rempli le « Glory-Hole ». A cause de sa fluidité, une bonne quantité de mélange argileux s'est même propagé dans plusieurs galeries souterraines jusqu'au troisième étage. Une partie de la glaise atteignant même une bonne distance, soit un demi-mille plus loin, en passant par le niveau 6 qui, à cette profondeur, relie la mine Beattie à la mine voisine Donchester. La mine Donchester était située du côté est de la route 393, juste en quittant Duparquet en direction de la Sarre. La compagnie Beattie Gold Mine était propriétaire de cette mine d'or, et le minerai était transporté sous terre jusqu'au moulin de la mine Beattie pour y être traité.

A cette époque, « l'open-Pit » nommé Glory-Hole atteignait environ 1000 pieds de long, 40' de large dans sa partie est, plus de 200' de large dans sa partie ouest et une profondeur maximale de 300 pieds sous la surface. La cause du glissement a été attribuée à la rupture et l'effondrement d'un des piliers rocheux qui servait de support principal au fond du « Glory-Hole », causant ainsi un important éboulis de roches sur le côté nord qui a initié le glissement de terrain permettant à l'argile de s'engouffrer par les côtés nord et est. Heureusement et presque miraculeusement, aucune perte de vie n'a été causée par cet événement.

Comme les opérations souterraines de la mine Beattie ont été presque entièrement paralysées par cet éboulis de 1943, la direction de la mine a décidé de continuer d'exploiter la Donchester, en passant par le troisième étage où les deux mines sont aussi interconnectées, afin d'alimenter le moulin de la Beattie en attendant que soient effectués les travaux de réhabilitation. Dans les galeries souterraines, l'argile a d'abord été « lavée » et délayée avec des jets d'eau à haute pression pour ensuite être pompée à la surface. Pour vider le « Glory-Hole, c'est plutôt des dragues hydrauliques qui ont été utilisées afin de dégager les zones de travail. En juin 1946, environ un million et demi de verges cubes avait ainsi été enlevé du « Glory-Hole » et on estimait à ce moment- là qu'un autre million de verges-cubes supplémentaire devrait être enlevé pour que la production puisse être reprise.

Pendant l'année 1945, quelques autres glissements se sont produits du côté ouest du cratère, rendant ainsi inutile une partie du travail effectué par les dragues. Mais l'année suivante, c'est un autre glissement de terrain de 250 000 verges-cube cette fois qui a le plus retenu l'attention.

Le 19 juillet 1946, vers 9 :45 heures du matin, le surintendant de la mine Beattie, Mike Plecash, a entendu un grondement ressemblant à un tremblement de terre qui a précédé l'éboulis. Immédiatement, il s'est rendu sur place pour enquêter et a vu de la boue couler dans le puits principal et a sonné l'alerte. Paul Matich, qui était chef d'équipe, se trouvait au niveau 5 et a immédiatement descendu dans la mine au niveau 6, à 900 pieds sous terre afin d'avertir du danger 3 de ses hommes qui se trouvaient toujours là. Peu de temps avant l'accident, 16 hommes de la même équipe étaient au travail dans le même secteur mais 12 autres plus près de la surface avaient eu le temps de remonter. Matich venait à peine d'atteindre ses compagnons pour les alerter que les 4 embarquaient en vitesse dans l'ascenseur et sonnaient au « Hoistman » le signal pour remonter à la surface.



Stéphane Mongrain

L'histoire du

“Glory-Hole “

partie 2 ...suite



Ils n'ont pu faire environ que 50 pieds vers la surface avant que le glissement redouté se produise et qu'ils furent engloutis sous 180 pieds de glaise entre les niveaux 5 et 6. Mr Plecash a dit plus tard que jamais il n'aurait pensé que l'affaissement se produirait si rapidement.

Des employés en haut du puits ont tenté tout ce qu'ils pouvaient afin de dégager la cage d'ascenseur de la glaise mais ce fut en vain, car la glaise liquéfiée a tendance à se refermer à mesure qu'ils creusent comme si on tentait de pelleter de l'eau. De plus, il n'y avait pas de place pour plus de 15 hommes à la fois sur les 375 employés de la mine pour faire ce macabre et frustrant travail. Les travaux pour récupérer les corps avançaient à une lenteur désespérante et il a fallu attendre plus de deux mois, soit le 26 septembre 1946, pour pouvoir remonter les deux premiers corps.

Les 4 victimes sont :

Scott Albert Clark 24 ans, de Duparquet, marié et père d'un enfant, ancien combattant qui avait fait la guerre pendant 4 ans sans avoir une égratignure.

Paul Matich, 42 ans de Duparquet, contremaître du groupe qui a agi en héros en tentant de sauver ses hommes. Mr Matich était veuf car sa femme et sa fillette furent tuées par les Allemands en Yougoslavie durant la guerre.

Joseph Bédard, 27 ans de Rapide-Danseur, qui faisait son dernier quart de travail et devait ensuite épouser Jeanne D'arc Dessureault de La Sarre.

John Hecomovic, 41 ans de Duparquet, célibataire.



Photo 1: Station de pompage du Glory-Hole (source BAnQ)



Photo 2 : vue du Glory Hole en 1942 (source BAnQ)



Photo 3 : Quatre mineurs qui doivent leur vie à un bris d'équipement : D. Gauthier, H.Oillet, Ferdinand Fournier et Dan Yerkovich ont fait surface juste avant l'éboulement à cause d'une pompe défectueuse. (source BAnQ)

[Suite dans le prochaine Grand Héron](#)



Règlement déneigement 2021-2022

La neige est à nos portes. Nous jugeons important de vous rappeler le règlement et les procédures. Lors de tempête, la ville priorise deux artères : la rue Principale et la rue Duparquet. Par la suite, ils feront le nettoyage sur la rue de l'école et les autres rues.

Par respect envers tous les citoyens, la ville ne tolère pas que la neige des cours privées soit dirigée dans les rues. Si vous êtes témoin d'une infraction à ce règlement municipal, nous vous invitons à dénoncer anonymement les contrevenants. Si vous désirez vous informer ou en disposer, nous vous invitons à communiquer avec la ville.



LE DÉNEIGEMENT DE VOTRE ENTRÉE DE COUR EST VOTRE RESPONSABILITÉ

Le déneigement de votre entrée, qu'il soit exécuté par vous-même ou par un entrepreneur privé, doit respecter le règlement municipal.

Le fait de déposer de la neige, de la glace ou toutes autres obstructions sur une voie publique constitue une nuisance et contrevient à la réglementation municipale. La neige enlevée de l'entrée doit être déposée sur votre terrain. Elle ne doit pas être mise devant les propriétés voisines ou de l'autre côté de la rue. Toute personne qui enfreint ce règlement est passible d'une amende.

De plus, le propriétaire d'un terrain situé à une intersection des voies publiques ne doit pas laisser s'accumuler de la neige pouvant réduire la visibilité des automobilistes.

Article 28

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 40\$ pour la première infraction et de 120\$ en cas de récidive.

Si l'infraction se continue, elle constitue, jour par jour, une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et nous vous souhaitons un bel hiver.

La Ville de Duparquet



Collecte des bacs verts et bleus Calendrier 2022



JANVIER						
L	MARDI	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER						
L	MARDI	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
L	MARDI	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
L	MARDI	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
L	MARDI	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN						
L	MARDI	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
L	MARDI	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
L	MARDI	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
L	MARDI	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
L	MARDI	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
L	MARDI	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
L	MARDI	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

LÉGENDE B = BAC BLEU (MATIÈRES RECYCLABLES)
V = BAC VERT (DÉCHETS DOMESTIQUES)



CONCOURS

de décorations
de Noël



Ville de Duparquet vous offre

LA CHANCE DE GAGNER 5 PRIX DE 50.00 \$

QUI SERONT TIRÉS AU HASARD

DONC POUR PARTICIPER, FACILE ! :

DÉCORER L'EXTÉRIEUR DE VOTRE MAISON

PUIS INSCRIVEZ-VOUS EN DONNANT

VOTRE NOM:

VOTRE ADRESSE:

VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

- * Bureau de la Ville : (Boîte à cet effet)
- * Site Facebook de la Ville
- * Par téléphone : 819-948-2266 #221



Ville de
Duparquet



INFORMATION POUR STATIONNEMENT DE NUIT

Durant toute la période hivernale, soit du 1^{er} décembre au 15 avril inclusivement, il est interdit de stationner tout véhicule dans les rues entre minuit et 8 h 00 du matin ou tel qu'indiqué sur les panneaux.

En respectant ces directives, vous facilitez le travail de déneigement et vous évitez, du même coup, une contravention !

Merci de votre collaboration !

RÈGLEMENT DE LA VILLE DE DUPARQUET

Le règlement n'est pas applicable sur le territoire les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que du 1^{er} au 3 janvier.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet un infraction et est passible, d'une amende de 40 \$ pour une première infraction et de 120 \$ en cas de récidive.





FONDATION

Docteur-Jacques-Paradis



Une boîte-cadeau gourmande, festive et **locale** pour soutenir la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, ça vous inspire ? Pour marquer la période des fêtes, cette année, votre Fondation, ses coprésidentes d'honneur Mmes Lise Langlois et Mélissa Larouche, et leur **Fidèle Partenaire**  **Desjardins** vous proposent une superbe boîte-cadeau de produits locaux. Que ce soit pour gâter vos employés, un ami ou pour vous-même, soyez assurés qu'avec la boîte-cadeau des fêtes de la FDJP, vous ferez la découverte, ou la redécouverte, de petits trésors provenant de notre terroir. En collaboration avec des artisans et producteurs de cœur, nous vous proposons une offre généreuse de gâteries locales qui feront plaisir :

- Chocolats - Les Fantaisies d'Isabelle (chocolaterie de Ste-Germaine-Boulé)
- Sirop d'érable - Le potager du Pouce vert (Colombourg)
- Fromage Bacon et Érable – Fromagerie La Vache à Maillotte
- Pepperettes - La Boucherie du Brack (La Sarre)
- Savons au lait de chèvre - Savonnerie Aquabulle (La Sarre)
- Fromage à griller - Fromagerie Fromabitibi (Colombourg)
- Épices à steak – La Brute du Coin (La Sarre)
- Et autres surprises à l'intérieur...



Tous les profits des ventes de ces boîtes iront à la 11e Campagne de financement de la Fondation. Procédez à l'achat de la boîte-cadeau des fêtes de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis en balayant le code QR ou en ligne via ticketaccs.net, dès le 21 octobre. Prenez possession de votre achat, selon le choix indiqué lors de votre transaction, le 1^{er} ou le 20 décembre, entre 11 h et 18 h, à l'entrée du CFP Lac-Abitibi (500, rue Principale - entrée principale face au curling).



Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à ces moments, contactez la Fondation (819-333-2311 #2266 ou info@fondationjacquesparadis.org) et nous trouverons une solution!



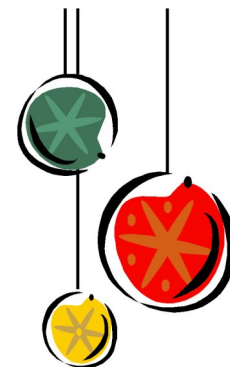
M. Alain Robitaille
président du conseil - don personnel



AVIS DE MOTION

Conseil municipal
Ce 2 novembre 2021

Avis de motion pour projet de règlement 01-2022



AVIS DE MOTION présenté par Mme Marlène Doroftei pour le PROJET DE RÈGLEMENT 01-2022 visant la taxation 2022

- Taxe foncière générale;
- Fonctionnement de l'assainissement des eaux usées;
- La cueillette des matières résiduelles;
- La tarification de la police;
- La tarification du service de sécurité des incendies;
- La taxe d'eau;
- L'éclairage des rues;
- L'avenue du Boisé;

Donné à Duparquet ce 10^e jour de novembre 2021

Chantal Poirier

Chantal Poirier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière



**Jean-François Rondeau,
Bruno Sévigny et
Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS-PROPRIÉTAIRES**

84, 5E Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax : (819) 333-3534

Pharmacie Jean-Francois Rondeau, Bruno
Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



Jean Coutu

GARAGE

MARTIN MACAMEAU

**MÉCANIQUE
GÉNÉRALE**



**Remorquage
24 heures**

Vente de pièces de véhicules,
VTT et motoneiges.

Ouvert de 8h00 à 21h00

8, rue Principale
Duparquet QC
J0Z 1W0

Téléphone : 819 948-2008
Résidence : 819 948-2591
Télécopieur : 819 948-2667



PATRICK DESCARREAU
Arpenteur-Géomètre inc.

Patrick Descarreaux
Arpenteur-géomètre
Arpenteur des Terres du Canada

Guy-Olivier Madore
Arpenteur-géomètre

Marie-Catherine Brochu
Arpenteure-géomètre

- * Certificats de localisation et de piquetage
- * Arpentage légal et de construction
- * Arpentage pour baux miniers
- * Levé et implantation GPS

- * Cadastre
- * Plans topographiques
- * Calculs de volumes

367, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Z7
Tél.: (819) 333-3155
Courriel: patrick.descarreaux@descarreaux.com
www.descarreaux.com

